

# **MAIRIE** *DE* **BRAY EN VAL**

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

**D'APPROUVER LE PROGRAMME VOIRIE 2016 ET** sélectionne l'offre la mieux « disante » : l'entreprise **VAUVELLE** à Varennes-Changy (Loiret) pour un montant de **82 237.00 € HT soit 98 684.40 € TTC**

**DE DEMANDER UNE SUBVENTION A LA REGION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL EN AIRE DE LOISIRS DE PLEIN AIR A L'ETANG DES MONTEAUX**

**D'OCTROYER UNE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU SYNDICAT SCOLAIRE BRAY EN VAL/BOUZY LA FORET/ST AIGNAN DES GUÉS**

**DE FIXER LE PRIX DU REPAS A DOMICILE,** facturé à l'utilisateur, à **6.45 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.**

Pour mémoire, l'hôpital de Sully sur Loire qui gère la prestation depuis septembre 2011 a informé de l'augmentation du prix du repas qui passe à 7.25 € au 1<sup>er</sup> mai 2016.

**ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).**

M. le Maire rappelle que Le PADD est un document qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la commune. Il présente un diaporama élaboré par le cabinet ECMO. Une réunion publique aura lieu à l'automne.